



## BPIFRANCE ET L'AFM-TÉLÉTHON DRESSENT LE BILAN DU FONDS BIOTHÉRAPIES INNOVANTES ET MALADIES RARES

*A l'occasion de son sixième anniversaire, Bpifrance et l'AFM-Téléthon reviennent sur l'action du Fonds Biothérapies innovantes et Maladies rares, un fonds DeepTech dédié aux entreprises innovantes du secteur de la santé développant des approches thérapeutiques pour traiter les maladies rares et ouvrir de nouvelles perspectives de traitement pour les maladies plus fréquentes.*

### **Un accélérateur de transfert de technologies ...**

Le positionnement original du fonds lui permet de bénéficier d'un accès privilégié aux laboratoires de recherche portant, partout dans le monde, des projets thérapeutiques soutenus par l'AFM-Téléthon, ainsi qu'à l'ensemble de l'écosystème français des biotechnologies développant des solutions innovantes pour traiter les maladies rares.

Créé en 2013, le Fonds Biothérapies innovantes et Maladies rares a été doté de 50 millions d'euros par l'AFM-Téléthon (60%) et le Fonds National d'Amorçage (40%), géré par Bpifrance dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir. Il a pour objectif d'investir en minoritaire au capital de sociétés nouvelles dont l'objet est de :



*Paul-François Fournier*

- favoriser les projets thérapeutiques visant à offrir aux personnes atteintes de maladies rares l'accès à des traitements innovants ;
- faire émerger des traitements pour des pathologies fréquentes à partir des innovations thérapeutiques développées pour ces maladies rares.

*... et de croissance pour les biotechs françaises*

Six ans après son lancement, le fonds a financé sept entreprises pour un montant total investi de 30 millions d'euros, permettant de lever 495 millions d'euros auprès d'investisseurs dont 330 millions d'euros levés sur les marchés boursiers :

- cinq entreprises financées à un stade amont par l'AFM-Téléthon (Gensight, Step Pharma, Sparingvision, Dynacure et Ribogenics)
- neuf essais cliniques financés
- un produit ayant obtenu l'Autorisation de Mise sur le Marché (Cuprior dans la Maladie de Wilson)
- deux introductions en Bourse (GenSight et Adverum) dont une cession totale (Adverum)

Les entreprises du portefeuille couvrent les domaines thérapeutiques suivants : les myopathies, l'ophtalmologie (2 sociétés), la maladie de Wilson, les maladies neurodégénératives et les maladies inflammatoires et auto-immunes.

Paul-François Fournier, directeur exécutif Innovation de Bpifrance déclare : « Alors que la Santé constitue un enjeu sociétal majeur, la France dispose d'importants atouts grâce à une recherche de haut niveau et mondi-

alement reconnue et un écosystème de financement et entrepreneurial très dynamique. Notre pays regorge de sociétés innovantes dans le secteur de la Santé, qui fait partie des pôles d'excellence de la recherche et de l'industrie du pays. Depuis sa création, le Fonds Biothérapies innovantes et Maladies rares, participe à cette dynamique en favorisant le transfert de technologies des laboratoires vers l'entreprise et en participant au développement de start-up biotech dès le stade les plus amont ».

« Le fonds d'amorçage avait pour objectif d'accélérer davantage encore l'émergence des biothérapies innovantes pour traiter les maladies rares, et de renforcer ainsi l'action de l'AFM-Téléthon, engagée depuis trente ans au service des malades. Six ans après sa création, son bilan positif, qui

© Christophe Hargoues / AFM-Téléthon



*Jean-Pierre Gaspard*

affiche un médicament mis sur le marché et neuf essais cliniques en cours, démontre qu'il est nécessaire de disposer d'outils d'investissement performants pour assurer – et dans des délais raisonnables – le continuum allant de la recherche à la mise sur le marché. Forts de ces résultats concrets pour les malades, nous avons l'ambition, demain, de lancer un nouveau fonds avec un souscripteur partageant des valeurs d'intérêt général, dédié aux maladies rares mais également aux maladies ultra-rares qui par définition concernent encore moins de personnes mais que, pour autant, nous ne devons pas laisser sur le bord du chemin », a déclaré Jean-Pierre Gaspard, Directeur général de l'AFM-Téléthon.